

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tel.: 57051 Telex: 625825-625853 FAO I E-mail: Codex@fao.org Facsimile: +39(06)5705.4593

Point 4 de l'ordre du jour

**CX/RVDF 00/3-Add.1
Mars 2000**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES DANS LES ALIMENTS

**Douzième session
Washington DC, USA, du 28 au 31 mars 2000**

PRINCIPES ET METHODOLOGIES DE L'ANALYSE DES RISQUES DANS LE COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES

ELABORATION PAR LE CCRVDF D'UNE POLITIQUE D'APPRÉCIATION DES RISQUES (préparé par la France)

1. La France a préparé, à la demande du CCRVDF lors de sa 9^e réunion, tenue à Washington, un rapport préconisant l'intégration d'une approche scientifique d'analyse des risques dans les travaux du CCRVDF. Ce texte présenté successivement lors de la 10^e réunion à San José (Costa Rica) et de la 11^e réunion à Washington n'a pas soulevé d'oppositions et il a été demandé à la délégation française de faire des propositions en matière d'actions prioritaires concernant la gestion des risques qui pourrait être considérées par le CCRVDF lors de sa 12^e réunion qui se tiendra à Washington en l'an .
2. Le rapport présenté par la France lors de la 11^{ème} réunion du CCRVDF avait rappelé que le CCRVDF n'avait pas encore élaboré une politique d'appréciation des risques pour la santé publique exposée aux résidus médicamenteux susceptibles de contaminer les aliments d'origine animale et qu'il convenait de le faire sans tarder.
3. Le Codex a bien noté cette lacune et a reconnu
 - qu'il était nécessaire d'élaborer une politique d'appréciation des risques pour donner un cadre précis au travail d'appréciation des risques effectué par les experts scientifiques
 - que cette politique d'appréciation des risques relevait de la "gestion des risques" et que, de ce fait, elle devait être élaborée par les responsables concernés avec le soutien technique des scientifiques experts en appréciation des risques.
4. En conséquence, les actions prioritaires proposées en matière de gestion des risques liés aux résidus de médicament vétérinaire dans les aliments concernent l'élaboration d'une telle politique d'appréciation des risques.
5. Le travail à faire par le CCRVDF devrait être facilité du fait que le JECFA a du structurer son travail d'évaluation de la sécurité des résidus de médicaments vétérinaires pour
 - justifier scientifiquement les LMR proposées
 - assurer, dans la durée, la cohérence dans les évaluations et les déterminations de DJA et de LMR
 - donner les garanties attendues en matière de transparence et d'équité

6. Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le JECFA a élaboré tout au long de ses réunions un document qui peut constituer pour le CCRVDF une base appropriée pour la définition d'une politique d'appréciation des risques.
7. Ce document est intitulé "JECFA guidance and procedure for recommending maximum residue limits for residues of veterinary drugs in food"
8. Les documents complémentaires suivants, résultant de l'application à des cas particuliers de la méthodologie décrite dans le texte général, devraient être également pris en compte par le CCRVDF pour l'élaboration de cette politique d'appréciation des risques.
 - (a) Evaluation des risques microbiologiques
 - (b) Détermination des LMR pour des espèces animales mineures, le poisson et le miel
 - (c) Tissus pour lesquels des LMR doivent être établies
 - (d) Validation des méthodes analytiques destinées à contrôler les LMR
 - (e) Harmonisation des LMR pour des substances utilisées à la fois comme médicaments vétérinaires et pesticides
 - (f) Méthodes statistiques de détermination des LMR
 - (g) Relations entre les valeurs de LMR et de limites de quantification des méthodes d'analyse
 - (h) Détermination de LMR pour des substances lipophiles
9. L'examen attentif de ces divers textes, dont l'ensemble représente plus de cent pages de considérations techniques et la rédaction finale d'un texte consolidé cohérent permettant d'exprimer une politique d'appréciation des risques compréhensible et opérationnelle constituera une charge de travail très importante.
10. La France suggère en conséquence au CCRVDF d'adopter une méthode de travail qui soit à la mesure de l'enjeu en créant un groupe de travail ad hoc qui, à l'instar des deux groupes existants, dévolus aux substances prioritaires et aux méthodes analytiques, préparerait ce travail difficile pour en faire rapport en réunion plénière du CCRVDF pour commentaire et, lorsque le moment sera venu, pour adoption.
11. La France est disponible, si le CCRVDF le juge opportun de continuer ainsi la mission que le comité lui a confiée lors de sa 9^e réunion en coordonnant le travail à faire avec l'aide des délégations intéressées par ce projet.